



**Association Nationale pour le Développement  
de Certification de la Haute Valeur Environnementale**  
18 Av. Winston Churchill  
94220 Charenton-le-Pont

Nîmes, le 26 Janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous confirme notre conversation.

Dans le département, les modifications cartographiques concernant les cours d'eau, suite au dernier arrêté préfectoral, créent une situation catastrophique : de 4 800 km on est passé à 13 200 km de cours d'eau.

Suite à la réaction des organisations professionnelles, Chambre d'Agriculture, FDSEA et Jeunes Agriculteurs, la D.D.T.M. est en cours d'expertise pour vérifier la cohérence de cette nouvelle cartographie.

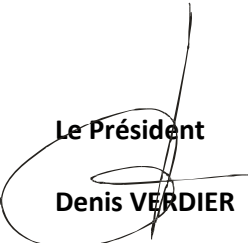
Considérant l'obligation d'appliquer le cahier des charges Terra Vitis, ou HVE, ou Bio, nous vous sensibilisons sur ce problème afin d'éviter des sanctions pour des vigneron, sur des bases qui sont aujourd'hui en discussion.

Nous vous proposons dans l'attente de nouvelles décisions de rester sur la cartographie des cours d'eau qui couvrait 4 800 km.

Nous sommes mobilisés pour favoriser le respect environnemental, attention qu'une application aveugle de ces nouvelles ZNT ne casse pas notre mouvement.

Restant à votre entière disposition,

Soyez assuré de mes meilleurs sentiments.

**Le Président**  
  
**Denis VERDIER**

PS : les Vignerons Indépendants et la Coopération Agricole Gard soutiennent notre démarche

**Copie à la DDTM**